



UNION DEPARTEMENTALE DES DELEGUES DE L'EDUCATION NATIONALE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
RAPPORT DE LA VERIFICATION DES COMPTES
POUR L'EXERCICE 2020

POUR CERTIFIER:

Le 12 Mars 2021, nous avons rencontré M. SAILLY Jean-Pierre, trésorier de l'Union Départementale des D.D.E.N du Pas de Calais, accompagné de M. MORTAGNE Bernard, président de l'Union Départementale du Pas de Calais & du Coordonnateur de Bassin de Béthune - Bruay, afin de remplir notre mandat, qui nous a été confié.

En notre qualité de vérificateurs des comptes, nous avons examiné les comptes d'exploitation de l'exercice 2020 (Saison scolaire 2019-2020), ainsi que le Compte de Résultats, de Bilan, arrêté au 31 décembre 2020. (Ils seront présentés lors de l'A.G du samedi 4 avril 2021, par visioconférence .

Les livres et documents comptables ont été à notre disposition & nous avons procédé par des sondages appropriés, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés opportuns.

Suite aux rectificatifs portés aux comptes 2019, (erreurs de 2 écoles de 2018 encaissés malgré l'opposition demandée et des différentes prestations non émises lors de la première vérification), erreur de la Banque Postale. Nous avons pu consulter, de nouveau, et pointer les pièces suivies

- Fiches dépenses et produits
- Relevés bancaires de la Banque Postale de Lille et de la Caisse d'Épargne de Béthune
- Relevés des livrets A de la Banque postale de Lille et de la Caisse d'Épargne de Béthune
- Factures justifiant les dépenses
- Livre de compte,
- Les avis de recettes

Pour les petites rectifications de 2019, et de l'année 2020, les pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de notre mission nous ont été communiquées et tous les renseignements utiles nous ont été fournis.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Après avoir entendu les réponses du Trésorier à nos questions et sollicitations, nous avons pu vérifier le compte de résultat, de bilans et les relevés des comptes.

Nous avons constaté la concordance des reprises de chiffres correspondants aux charges et produits et pouvons certifier que les chiffres présentés donnent une image fidèle et sincère de la situation financière et budgétaire de l'Union Départementale des D.D.E.N du Pas de Calais (UDDEN62).

Les pièces pour la refonte des dossiers, à la préfecture, demandé depuis 2016; récépissé de la sous-préfecture, statuts, règlement intérieur, liste du C.A et du Bureau, les mandataires ont été donnés à la préfecture. Un nouveau récépissé de sous-préfecture, nous a été formulée en date du 05 novembre 2020. Le siret et le RNA de notre association a été refondu à la même adresse, celle de béthune.

Aussi, nos Organismes de Tutelle: Préfecture, Direction Départementale de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse du 62, Le conseil Départemental du 62, toutes nos délégations DDEN du Pas de Calais, etc, .. ont été mis en transfert d'informations.

A ce jour, le conflit financier, avec les deux livrets A est pratiquement résolu. Nous attendons la réponse de la caisse d'épargne, au niveau régional.

Pour certaines dépenses (MAIF, Box Orange, Ligne Fixe,..), nous avons maintenant accès plus facilement sur ces dépenses plus rapidement et nous permettent désormais d'agir aussitôt une erreur constatée.

COMPTE DE RESULTAT 2020 :

Recettes : 12437,88 € (contre 15298,50€ en 2019 & 10 897.19 € en 2018)
Dépenses : 11823,75 € (contre 15452,51€ en 2019 & 11950.35 € en 2018)
Débit de : 814,13 € (contre un déficit de -153,81€ en 2019 & et -1053,16 € en 2018)

COMPTES DE BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 : 18206,47 € (contre 18950,68 en 2019 & 16809.15 € en 2018)

RELEVES DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020 :

- compte courant Banque Postale : 2663,81, € (11397,73 au 31/12/2020 - 9143,92€ de dépenses non rentrées + 410€ de recettes non encaissées)
- livret A Banque Postale : 4154,32 €
- compte courant Caisse d'épargne : 33,76 €
- livret A Caisse d'épargne : 10 507,61 €
soit, au total 17 359,50 €

(contre 14922,87€ au 31/12/2019, 15581,18€ au 31/12/2018, 17 782,19 € au 31/12/2017, 19 575,05 au 31/12/16, 20 992,67 au 31/12/15, 23 690,60 au 31/12/14 et 27 787 au 31/12/13)

Nous n'avons pas eu d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration de l'Union Départementale des D.D.E.N du Pas de Calais sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous tenons à signaler, que malgré la baisse de 93 DDEN, au 31/12/2020, l'arrivée des subventions Fonctionnement du Conseil départemental et du PDVA ont permis d'avoir à maintenir notre bilan. De nouvelles mesures devront être mis pour 2021, pour endiguer cette baisse et faire en sorte que nos délégations cotisent dans les délais (avant le 31 juin, voir 31 août de l'année civile)

En conclusion, nous certifions de nouveau la régularité et la sincérité des comptes de l'Union Départementale des D.D.E.N du Pas de Calais, pour l'exercice 2020 (Saison scolaire 2019-2020)

Nous demandons à l'assemblée de prendre en compte le crédit de 814,13 € aux comptes 2021.

Nous proposons et demandons un vote, à l'Assemblée Générale pour donner Quitus au conseil d'administration et au trésorier pour sa gestion financière et comptable 2020,

Les vérificateurs aux comptes.

Mme. MACCAGNAN

M. DI LIBERTO Salvatore